

Lège : en faire toute une histoire

Publié Par *Raphaël* Sur 4 janvier 2021 @ 10 h 27 min Dans Communes | [Pas de commentaire](#)



Les ducs de Guyenne possèdent un manoir particulier à Lège. En 1027, Sanche, comte de Gascogne, donne la baronnie de Lège au Chapitre des chanoines de la cathédrale St-André de Bordeaux afin de fournir à cette église des ressources pour faire face aux ravages que les Normands ont provoqué au cours du IX^e siècle dans la province de Bordeaux. Le Chapitre trois personnes sur place pour le représenter : le curé, un juge et le bayle ; ce dernier est en quelque sorte l'homme d'affaires du Chapitre ; un lieu-dit de la commune porte ce nom.

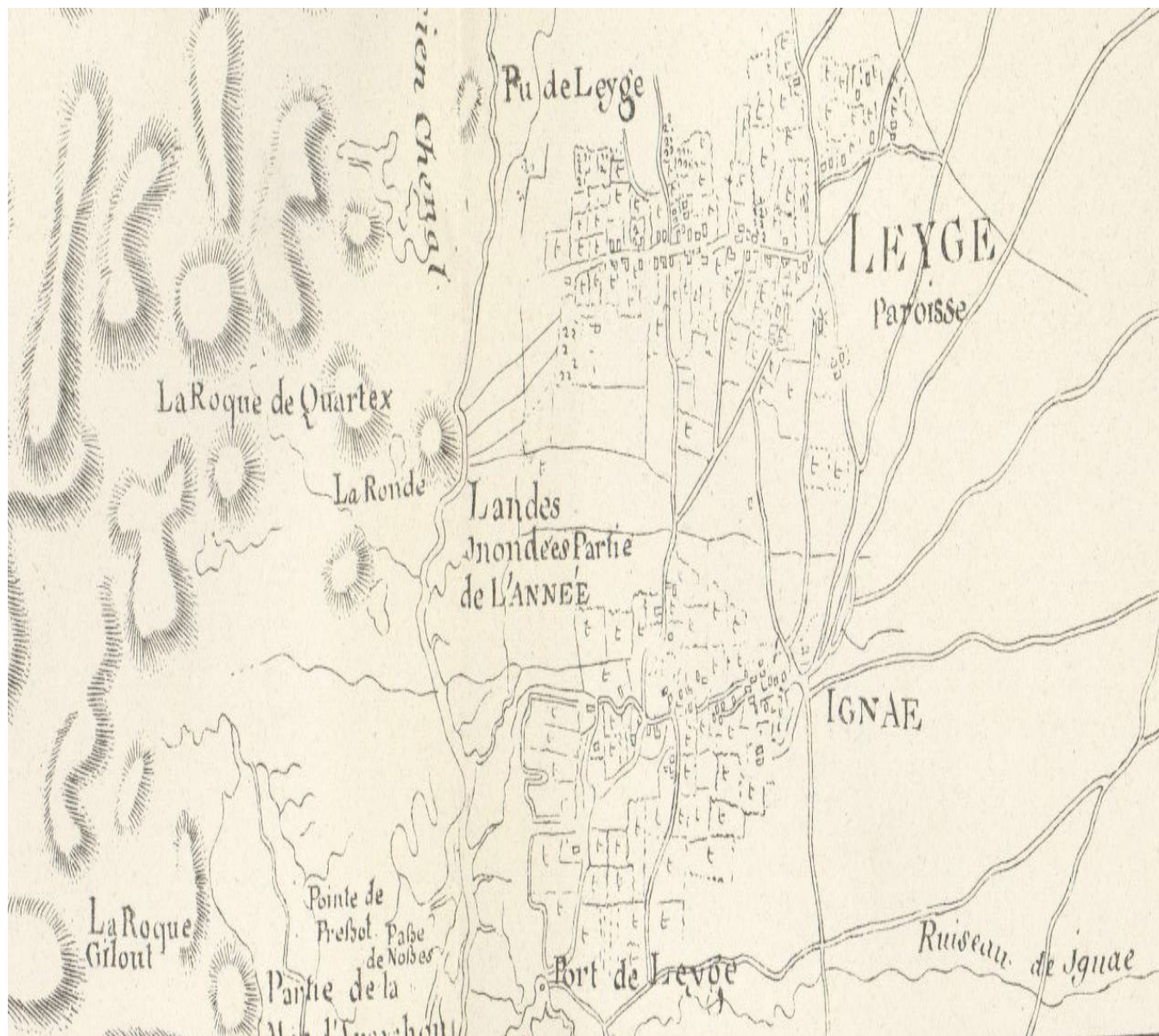
En 1173, un vidimus (copie certifiée d'un acte antérieur) est adressé au pape, et donné par l'évêque de Périgueux et les abbés de Guîtres, de Saint-Émilion et de Verteuil, etc., des privilèges ci-dessous, accordés par le Saint-Siège au chapitre Saint-André, les chanoines n'osant laisser voyager les originaux : 1^o Bulle d'Alexandre III, adressée à Géraud, doyen, et aux chanoines de Saint-André, par laquelle il déclare prendre sous sa protection l'église Saint-André ; les chanoines devront suivre la règle de saint Augustin ; ils pourront recevoir des donations du Roi, des princes et des fidèles ; ils auront la collation des églises de [...] Lège, [...]

En 1181, confirmation de la bulle précédente par le pape Lucius III ; le même pape confirme de plus la juridiction particulière et personnelle du chapitre et tout ce que les comtes de Poitou, ducs de Guyenne, ont donné à ladite église ; plus le tiers du droit de la monnaie, la haute justice de la terre de Lège et l'exemption du droit de tonlieu sur la rivière, depuis Mortagne jusqu'à Langon ; de plus, l'archevêque ne pourra rien aliéner des biens de l'archevêché sans le consentement du chapitre ; enfin ce dernier pourra élire seul son doyen et choisir le lieu de sépulture de ses membres, etc..

En 1169, l'évêque de Bordeaux confirme un accord fait entre le Chapitre de Saint André et les hommes de Lège concernant la chasse sur la côte ; mais cette bonne entente ne dure pas.

Le 2 juin 1273, par guerpissement (abandon) fait au chapitre Saint-André de Bordeaux donne à fief à « en Pierre de Bordeaux » des moulins [à eau] sis sur l'estey de Campagnas sur le chenal de liaison du Porge à Lège, dont on voit encore des vestiges au bord de l'eau, près du « Puy de Lège » (Arch. de la Gironde, fonds de Saint-André) ; en Pierre, seigneur de Castelnau, paiera au chapitre pour les moulins de l'estey de campagne, douze deniers d'exporte, deux « escartes » de froment et trois escartes de mil,

qui devront être apportées « jusqu'à devant la barbacane du château de Lège ». Ce vieux titre d'affaires, daté, contredit d'une manière absolue l'empiétement des sables et le refoulement des eaux, et certifie la stabilité réelle de la lisière orientale des dunes. Là était cependant la chaîne aux grands massifs nus.



[1]

Grâce à M. Labrunette, instituteur de Lège en 1920, je peux situer ces anciennes industries d'une manière précise. L'emplacement des moulins de Campagne est à 2 000 mètres environ de la mairie de Lège, dans la direction nord-nord-ouest ; il se trouve au nord-est du Pu de Lège (carte de Masse), à l'est du Crohot de Lescourre et au nord-est de la dune de Lescourre (carte du Conseil général). Le monticule dit Pu de Lège, changeant de nom, est ainsi devenu la dune de Lescourre. Rien autre n'est changé depuis 650 ans sur la ligne séparative des dunes et de la lande.

Le « truc redoun », ou tertre de l'ancien moulin à vent, se trouve à 1 200 mètres de la mairie, dans la direction des moulins de Campagne.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Archives ecclésiastiques. Série G (Nos 1 à 920). Inventaire des fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain de Bordeaux, Alexandre Gouget, (1832-1889), Ernest Allain (1847-1902), Ariste Ducaunnès-Duval, (1832-1908), 1892.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9201180/f416.image.r=moulin%20Campagne%20%C3%A8ge?rk=42918;4#> ^[2]

Revue de géographie commerciale, Groupe géographique et ethnographique du Sud-Ouest, Société de géographie commerciale (Bordeaux), 1929.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5577008m/f16.image.r=moulin%20Campagne%20%C3%A8ge?rk=21459;2#> ^[3]

Le Littoral gascon, Bernard Saint-Jours, (1844-1938), 1921

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97684839/f202.item.r=%22dune%20de%20Lescourre%22moulin#> ^[4]

De 1173 à 1228, le Chapitre exerce les droits de basse et haute justice, il a les droits de pêche et de chasse, mais surtout de côte (notamment la récolte de l'ambre gris, sécrétion des baleines, de grande valeur en raison de sa rareté et utilisé en parfumerie), de bris et de naufrage en raison des nombreuses épaves qui s'échouent sur ce littoral. L'existence du port d'Ignac et le droit d'épave sont attestés par un document daté d'environ 1600. En effet, le Chapitre de Saint-André, seigneur de Lège, écrit au duc d'Épernon, capital de Buch et seigneur de Castelnau, ayant droit d'épaves sur les côtes du Porge, concernant un galion naufragé et une baleine échouée sur la côte de Lège dont les hommes du duc se sont emparés de nuit dans le port d'Ignac pour les emmener dans celui de La Teste alors que ces épaves reviennent de droit au seigneur de Lège.

Un acte de 1262 fait mention du château de Lège dont la magnifique avenue d'ormeaux aboutit directement à la mer.

En 1273, un accord intervient entre le chapitre et noble Pierre de Bordeaux seigneur de Castelnau qui payera au Chapitre pour les moulins de l'estey de Campan (Campagne) la somme de 12 deniers payables devant la barbacane du château de Lège.

En 1290, dans le temps que Raymond du Mirail est gouverneur du château de Lège, la mer jette deux baleines sur les côtes de Lège de de Saint-Vincent-de-Buch.

En 1420, le Chapitre donne à Pierre Castro, chantre, les revenus de la terre de Lège.

En 1422, le Chapitre porte plainte contre Gaston de Foix, Capital de Buch, qui a fait

emprisonner trois hommes de Lège.

En 1426, à la demande de Tristan de l'île, le Chapitre pardonne aux ravisseurs d'une fille de Lège, à condition qu'ils fassent amende honorable.

En 1427, le Chapitre décide de poursuivre pour injures et vols le capitaine de Certes (qui dépend du capital de Buch).

En 1451, la guerre de Cent Ans se termine et une partie de la Guyenne est encore sous la domination anglaise. Le chapitre a des démêlés avec les Français en ce qui concerne la seigneurie de Lège.

Vers 1500, suite à l'avancement des sables, le Chapitre permet aux habitants de Lège de prendre des pierres du château pour la construction de la nouvelle église (il semble que le château, le village primitif et l'église se trouvaient entre le canal et l'océan). La nouvelle église se trouve dans la région du Riou et de Campagne. Lège-Cap-Ferret est soumis à un arrêté de zonage archéologique concernant une partie du centre du village et le lieu-dit « dune de Campagne » (préfecture région aquitaine- DRAC- arrêté AZ 073311 du 6 août 2007).

Vers 1572, le Chapitre vend la baronnie de Lège, pour la somme de 1225 écus, à Ogier de Gourgues qui est président du Bureau des Finances de Guyenne.

En 1584, Ogier de Gourgue, seigneur de Lège, concède contre paiement, le droit de chasse au gibier d'eau à 22 habitants de La Teste sur une pièce de terre à sable blanc, dite « terre blanche » située sur la presqu'île (entre « grande et petite mer ») localisée actuellement aux Jacquets. À sa mort en 1583, le duc d'Épernon, Captal de Buch, seigneur de Lesparre et de Castelnau, convoite la baronnie qui lui permettrait d'être maître du rivage de l'estuaire de la Gironde au Bassin d'Arcachon ; la veuve d'Ogier de Gourgue, Finette de Pellegrue, Dame d'Aspremont refuse de vendre. Le Chapitre rentre en possession de la baronnie de Lège, indemnise la Dame d'Aspremont pour 1225 écus et, le 30 août 1600, par devant M^e Bernage, revend contre 15 000 livres la baronnie à Jean-Louis de Nogaret (1554-1642), premier duc d'Épernon, grand seigneur de l'époque proche du pouvoir royal. Lège entre ainsi dans le domaine du Captal de Buch en 1600. Ce n'est qu'en 1628 que le duc d'Épernon concède la chasse au gibier d'eau, notamment dans les lettes à des gens de Lège, contre paiement de 2400 livres tournois et une rente annuelle en nature de dix douzaines d'oiseaux ou leur équivalent en espèces. . C'est ce qui fait qu'au moment de la Révolution, des habitants de Lège deviendront propriétaires de ces lettes.

Au décès de Jean-Louis d'Épernon en 1642, son fils Bernard prend la suite comme Captal jusqu'à son décès survenu en 1661. Le Captalat passe à Jean-Baptiste Gaston de Foix-Candale (1638-1665).

En 1664, la baronnie quitte le Captalat de Buch et est vendu à Guy Alphonse de Durfort, chevalier des ordres du roi, marquis de Duras et de Blanquefort. Puis au début du XVIII^e siècle, la baronnie passe à Gabriel de Raymond, chevalier, marquis de Sallegourde, marquis d'Ayran, conseiller au Parlement de Bordeaux. Le 16 août 1751, la baronnie est achetée par Jean-François de Marbotin (1706-1764), Conseiller au parlement de Bordeaux. Les Marbotin tiennent leurs biens, non de la puissance féodale, mais d'un achat régulier. Cela leur permettra, après la Révolution qui met fin au système féodal, de faire valoir leur droit de propriété devant les tribunaux. Jusqu'à la Révolution, la baronnie de Lège-en-Buch appartient au Pays-de-Buch sans pour autant dépendre du Captalat, seigneurie uniquement composée des trois paroisses de La Teste, Gujan et Cazaux. Avec la seigneurie voisine d'Ignac, cette baronnie constitue la paroisse de Lège.

Les terres de cette baronnie sont alors limitées par celles de la paroisse d'Arès à l'est, par des terres appartenant au Captal de Buch au nord et par l'océan à l'ouest et au sud. Au fur et à mesure du temps avec la réunion au continent des bancs de sables qui s'y déposent, une flèche sableuse se forme, allongeant le territoire de la baronnie vers le sud ; les seigneurs de Lège en profitent pour s'approprier ces lais de mer, « espaces de dunes blanches et trous d'eau (crohots) » constituant le Cap-Ferret (ou Cap-Herret), espace intéressant pour la capture au filet de quantité de gibiers d'eau.

À l'époque des premiers essais de fixation des dunes littorales, et désirant obtenir celles du lieu-dit Piquey pour y planter des pins, François Amanieu de Ruat, Captal de Buch, en obtient la concession par arrêt du Conseil du Roi Louis XVI. Cet arrêt du 23 mars 1779 a pour effet de faire passer toute la péninsule sous la juridiction du Captal. Le Cap-Ferret quartier éloigné de La Teste demeure un lieu sauvage et inhabité (Jacques Ragot). Dès la fin du XVIII^e siècle, des pêcheurs à la senne venant principalement du sud du bassin (de La Teste, de Mestras ou de Meyran) y aménagent chaque été des logis temporaires (huttes ou rudimentaires cabanes adossées aux dunes) pour être au plus près de leurs lieux de pêche.

Lors de la réorganisation territoriale de 1790, qui voit le remplacement des paroisses par les communes, ladite concession de 1779 est à l'origine du rattachement du Cap-Ferret et des hameaux qui s'y trouvent, à la commune de La Teste. Lors de l'établissement du cadastre napoléonien, le 23 mars 1807, la limite séparant la commune de Lège et celle de La Teste est définie selon une ligne droite allant du « Truc vert » côté océan à la « Pointe aux chevaux » côté bassin.

La commune de Lège est créée au début de la Révolution sur le territoire de la paroisse de Lège qui inclue le territoire des baronnies de Lège et d'Ignac. À cette époque, Lège est limitrophe d'Andernos (qui comprend le territoire d'Arès), dont elle est séparée par un ruisseau, la « berle d'Ignac ».

En 1807, sous le Premier Empire, pour prévenir un possible débarquement anglais, on

fortifie la Pointe par une batterie de quatre canons et un mortier servis par 30 à 50 hommes. Un sémaphore est construit à la même époque. En 1810, sous le commandement d'un sergent, 50 soldats du 9^e régiment polonais y tiennent garnison.

À la mort de l'ancien baron de Lège en 1793, la commune de Lège s'empare de toutes les propriétés des Marbotin. Les héritiers ne protestent pas mais, à la Restauration, ils attaquent la commune, avant la prescription trentenaire, et obtiennent définitivement la restitution de leurs biens en 1826. Ils vendent la même année la totalité de leurs terres, soient environ 2 000 ha de landes rases et 1 800 ha de lettes, grevées de droits d'usage, à la Société des Landes de Gascogne.

La Société des Landes de Gascogne a été créée le 4 février 1825 par Pierre Balguerier-Stuttenberg, et il en confie la gérance à son frère aîné Jacques Balguerier (1773-1850). Elle a pour objet social « l'acquisition et la revente de terrains incultes ou landes situées entre la Garonne et l'Adour, vulgairement appelées Landes de Gascogne ». Les trois actionnaires en sont la maison Balguerier & C^{ie}, la banque Oppermann Mandrot de Paris et les trois frères Louis, James et Frédéric de Pourtalès de Neuchâtel en Suisse. Pierre Balguerier-Stuttenberg décède fin 1825, année de la création de cette société de spéculation foncière. La Société des Landes de Gascogne sera liquidée en 1855 à la mort de James de Pourtalès.

En 1834, l'État envisage l'ensemencement des dunes de Campagne. La commune propose d'effectuer le travail pour 50 % moins cher que celui des entreprises. Refus du préfet ; en 1848, 1851, 1852, 1855, différents décrets impériaux concernant l'ensemencement en pin précisent que les droits des propriétaires sont conservés.

En 1851, création de la commune d'Arès ; les limites communales sont celles qui étaient antérieurement fixées avec la commune d'Andernos. En 1855, Léopold Javal, nouveau propriétaire d'une importante partie du territoire d'Arès, fort de ses appuis politiques et financiers, veut faire modifier les limites territoriales et annexer une partie du territoire de Lège. Par décret impérial n° 3051 du 8 août 1855, *« la limite du rivage sur la partie de la plage du bassin d'Arcachon contiguë à des terrains dont Monsieur Javal est propriétaire dans les communes de Lège et d'Ares est et demeure fixée conformément à la ligne tracée en bleue sur le plan annexée au décret. Ce tracé comprend entre les bornes 18 et 27, neuf lignes droites et se confond à partir de la borne 27 avec les digues des réservoirs, traverse le grand chemin d'Arès et coïncide de nouveau jusqu'au pont du même nom avec d'autres digues »*. Rien ne change.

De 1857 à 1873, création du Canal des étangs : *« une décision ministérielle fixe les bases d'un projet à exécuter, en vue du dessèchement des terrains marécageux situés sur le littoral de l'océan entre l'extrémité nord de l'étang d'Hourtin et l'extrémité sud de l'étang de Langouarde »*. Les ingénieurs du service hydrographique arrêtent les dispositions de détail de l'entreprise. Le projet consiste à réaliser deux canaux :

– de l'étang d'Hourtin à l'étang de Lacanau ;

– de l'étang de Lacanau à l'étang de Langouarde, au débouché du chenal de Lège qui se jette dans le bassin d'Arcachon ;

En 1859, un décret déclare le canal d'utilité publique, la concession est donnée à messires Clerc, Tessier et compagnie ; en 1873, un décret crée l'association syndicale chargée de veiller à l'entretien des canaux. Le chenal de Lège (ou la Leige) n'est pas dans le décret car aucuns travaux n'ont été exécutés sur ce tronçon : l'entretien est à la charge des propriétaires riverains si l'on considère que c'est un ruisseau, ou a la charge de la communauté nationale si l'on considère que c'est un chenal qui est son « appellation d'origine ».

La cure de Lège est séculière et à la collation de l'archevêque de Bordeaux ; le seigneur est gros décimateur. Elle a maintenant le titre de succursale.

En 1875, concession du chemin de fer partant d'Arès au Cap Ferret en passant par Claouey. Les terrains sont fournis gratuitement par les communes. Le concessionnaire recevra 100 hectares de terrain à 50 francs l'hectare sur le Cap Ferret, 1 000 000 francs de subvention du département et 300 000 francs de l'administration des eaux et forêts ; le projet ne voit pas le jour ;

Vers 1880-1890, l'ostréiculture est en plein essor et les ostréiculteurs de La Teste, Gujan et Arès obtiennent de nouvelles concessions sur le rivage nord du bassin. Pour se rapprocher de leur lieu de travail et s'épargner de longs déplacements à la rame ou à la voile depuis leurs ports d'attache, les ostréiculteurs amènent des pontons ou construisent des cabanes (souvent sans permission) sur les plages situées en bordure du Bassin d'Arcachon. Certains y séjournent de plus en plus longtemps jusqu'à constituer, au fil du temps, un habitat permanent. Une piste ancienne de mauvaise qualité relie les villages au bourg de Lège, avant l'aménagement d'une véritable route, la D106, au début du XX^e siècle, favorisant la venue des premiers touristes parmi lesquels se trouvent Jean Cocteau et Raymond Radiguet.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, comme tout le littoral français allant de Belgique à l'Espagne, le Cap-Ferret se trouve en « zone interdite » et les blockhaus du mur de l'Atlantique y sont édifiés.

Au moment de leur retraite, fin août 1944, en plus que divers sabotages affectant les lignes électriques et téléphoniques, les occupants allemands font sauter le phare.

C'est en 1976 que le territoire actuel de la commune prend le nom de « Lège-Cap-Ferret » lors du rattachement du sud de la presqu'île (appartenant à la commune de La Teste-de-Buch) à la commune de Lège. Sur ce territoire se trouvent les villages de Grand Piquey, Piraillan, Le Canon, L'Herbe, La Vigne, Le Cap Ferret. Le rattachement en 1976

à la commune de Lège s'est fait à la demande des habitants des villages concernés, après acceptation de la commune de La Teste, autorisation du ministère de l'intérieur et accord du conseil municipal de Lège. Les droits traditionnels d'accès à la forêt usagère de La Teste sont maintenus pour les habitants. Il faut savoir que par 3 fois, en 1905, en 1945, en 1954 les habitants du village du Cap Ferret avaient reçu des autorités une fin de non-recevoir à leur demande de devenir une commune de plein exercice. Aucune délibération municipale n'ayant eu lieu sur un changement d'appellation des habitants, les noms traditionnels restent en vigueur (Lègeots ou Lègeois pour les habitants de Lège et Capiens pour ceux du village du Cap Ferret).

La commune est aujourd'hui une station balnéaire connue pour ses plages océanes du Grand-Crohot, du Truc Vert et de l'Horizon.

G 267-524 Chapitre métropolitain de Saint-André de Bordeaux, AD 33

<https://www.yumpu.com/fr/document/read/16723710/g-267-524-chapitre-metropolitain-de-saint-andre-de-bordeaux> ^[5]

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Archives ecclésiastiques. Série G (Nos 1 à 920). Inventaire des fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain de Bordeaux / rédigé par M. Gouget,... M. Ducaunnès-Duval,... et M. le chanoine Allain,...

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9201180/f416.image.r=Despujol%20l%C3%A8ge?rk=257512;0>

Cétacés du Sud-Ouest de la France, Paul Henri Fischer, 1881

<file:///C:/Users/rapha/Downloads/314123.pdf>

Arcachon et ses environs, Oscar Dejean, (1818-18..?), 1858

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6516667s/f213.item.r=1%C3%A8ge%20buch#> ^[6]

<https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A8ge-Cap-Ferret> ^[7]

Adresse e-mail *

Adresse e-mail *

Je m'abonne à la lettre d'information HTBA

Publication imprimé sur H T B A: <https://htba.fr>

URL de l'article: <https://htba.fr/lege-en-faire-toute-une-histoire/>

URL de cette publication.

[1] Image: <https://htba.fr/wp-content/uploads/2021/01/Lege-Pu-de-Lege-Moulin-de-Campagne-xx.jpg>

[2] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9201180/f416.image.r=moulin%20Campagne%20l%C3%A8ge?rk=42918;4#>: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9201180/f416.image.r=moulin%20Campagne%20l%C3%A8ge?rk=42918;4>

[3] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5577008m/f16.image.r=moulin%20Campagne%20l%C3%A8ge?rk=21459;2#>: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5577008m/f16.image.r=moulin%20Campagne%20l%C3%A8ge?rk=21459;2>

[4] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97684839/f202.item.r=%22dune%20de%20Lescourre%22moulin#>: [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97684839/f202.item.r=%22dune%20de%20Lescourre%22moulin](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97684839/f202.item.r=%22dune%20de%20Lescourre%22moulin#)

[5] <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16723710/g-267-524-chapitre-metropolitain-de-saint-andre-de-bordeaux>: <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16723710/g-267-524-chapitre-metropolitain-de-saint-andre-de-bordeaux>

[6] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6516667s/f213.item.r=l%C3%A8ge%20buch#>: [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6516667s/f213.item.r=l%C3%A8ge%20buch](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6516667s/f213.item.r=l%C3%A8ge%20buch#)

[7] <https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A8ge-Cap-Ferret>: <https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A8ge-Cap-Ferret>

Copyright © 2020 HTBA. All rights reserved.